

SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Amélie Brahier (Le Centre), présidente

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre), Leïla Hanini (PS), Ivan Godat (VERT-E-S) et Blaise Schüll (PCSI)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Philippe Bassin (VERT-E-S), Mathieu Cerf (Le Centre), Patrick Chapuis (PCSI), Raphaël Ciocchi (PS), Nicolas Girard (PS), Pauline Godat (VERT-E-S), Quentin Haas (PCSI), Vincent Hennin (PCSI), Nicolas Maître (PS), Emilie Moreau (PVL), Yann Rufer (PLR) et Stéphane Theurillat (Le Centre)

Suppléants : Anita Kradolfer (VERT-E-S), Lionel Maître (Le Centre), Vincent Eggenschwiler (PCSI), Valérie Bourquin (PS), Sarah Gerster (PS), Lucien Ourny (VERT-E-S), Thomas Schaffter (PCSI), Sophie Guenot (PCSI), Hildegard Lièvre Corbat (PS), Ismaël Vuillaume (PVL), Stéphane Brosy (PLR) et Florence Boesch (Le Centre)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

1. Communications**2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e**

Valérie Bourquin (PS) fait la promesse solennelle.

3. Election d'un-e membre et d'un-e remplaçant-e de la commission de gestion et des finances

Jacques-André Aubry (Le Centre) est élu tacitement membre de la commission de gestion et des finances.

Serge Beuret (Le Centre) est élu tacitement remplaçant de la commission de gestion et des finances.

4. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de la santé et des affaires sociales

Lisa Raval (PS) est élue tacitement remplaçante de la commission de la santé et des affaires sociales.

5. Questions orales

- Pierre-André Comte (PS) : Géothermie profonde, qui commande ? (non satisfait)
- Roberto Segalla (VERT-E-S) : Ronds-points VLG à Delémont, à quand une solution ? (satisfait)
- Blaise Schüll (PCSI) : Et si le chef de l'Office des sports se présentait un peu plus souvent sur les terrains et dans les salles de sport ? (non satisfait)
- Alain Schweingruber (PLR) : Maturité de trois ans à quatre ans, état des lieux (satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Droit de vote à 16 ans, réponse du Gouvernement à la consultation fédérale (partiellement satisfait)

- Leïla Hanini (PS) : Etat des réserves hydriques et mesures pour garantir l'état alimentaire et sanitaire (satisfait)
- Alain Beuret (PVL) : Intervention à l'école primaire de Haute-Sorne pour de la propagande anti-géothermie (satisfait)
- Edgar Sauser (PLR) : Retard des travaux sur la H18 au Boéchet (satisfait)
- Alain Koller (UDC) : Fermeture de la terrasse d'un établissement à Delémont (satisfait)
- François Monin (Le Centre) : Augmentation des prix de l'électricité (partiellement satisfait)
- Ismaël Vuillaume (PVL) : Qualité de l'air, autorisation de dépassement des valeurs limites pour certaines entreprises ? (satisfait)
- Romain Schaer (UDC) : Traitement des boues d'épuration, extraction du phosphore dès 2026 (partiellement satisfait)
- Stéphane Babey (Le Centre) : Date de réouverture du Pont St-Germain à Porrentruy (satisfait)
- Alain Koller (UDC) : Risques de développement de cyanobactéries ? (satisfait)

6. Election d'un représentant du Parlement au sein du comité de patronage de la Confédération pour le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne

(Ce point est renvoyé.)

7. Election d'un-e membre et d'un-e remplaçant-e de la commission de recours en matière d'impôts

M. Frédéric Schneider (PS) est élu tacitement membre de la commission de recours en matière d'impôts.

Une place de remplaçant-e de la commission de recours en matière d'impôts reste vacante. Une élection sera programmée lors d'une prochaine séance du Parlement.

8. Election d'un-e juge assesseur au Tribunal des mineurs

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 14
- Bulletins nuls : 4
- Bulletins valables : 42
- Majorité absolue : 22

Mme Zoé Scrima (PCSI) est élue par 42 voix.

9. Election de deux juges suppléant-e-s au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin (premier tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nuls : 0
- Bulletins valables : 60
- Majorité absolue : 31

Mme Anne-Françoise Boillat est élue par 41 voix.

Ont obtenu des voix :

- Faessler Aline : 22 voix
- Ourny Mathieu : 18 voix
- Sulliger Alain : 15 voix
- Ridoré Carl-Alex : 13 voix
- Minger Christian : 5 voix

Résultat du scrutin (deuxième tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 1
- Bulletin nuls : 3
- Bulletins valables : 56
- Majorité absolue : 29

Ont obtenu des voix :

- Ourny Mathieu : 19 voix
- Faessler Aline : 16 voix
- Sulliger Alain : 13 voix
- Ridoré Carl-Alex : 8 voix
- Minger Christian : 1 voix

Conformément à l'article 78, alinéa 6, du Règlement du Parlement, le candidat Christian Minger est éliminé.

Résultat du scrutin (troisième tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 1
- Bulletin nuls : 3
- Bulletins valables : 56
- Majorité absolue : 29

Ont obtenu des voix :

- Ourny Mathieu : 23 voix
- Faessler Aline : 16 voix
- Sulliger Alain : 16 voix
- Ridoré Carl-Alex : 1 voix

Conformément à l'article 78, alinéa 6, du Règlement du Parlement, le candidat Carl-Alex Ridoré est éliminé.

Résultat du scrutin (quatrième tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nuls : 3
- Bulletins valables : 57
- Majorité absolue : 29

Ont obtenu des voix :

- Ourny Mathieu : 25 voix
- Faessler Aline : 18 voix
- Sulliger Alain : 14 voix

Conformément à l'article 78, alinéa 7, du Règlement du Parlement, le candidat Alain Sulliger est éliminé.

Résultat du scrutin (cinquième tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nuls : 1
- Bulletins valables : 59
- Majorité absolue : 30

M. Mathieu Ourny est élu par 32 voix ; Mme Aline Faessler obtient 27 voix.

10. Election d'un-e juge suppléant-e au Tribunal de première instance

Résultat du scrutin (premier tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nuls : 2
- Bulletins valables : 58
- Majorité absolue : 30

Ont obtenu des voix :

- Neukomm Marine : 21 voix
- Faessler Aline : 18 voix
- Sulliger Alain : 10 voix
- Mertenat Virginie : 9 voix

Résultat du scrutin (deuxième tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nuls : 1
- Bulletins valables : 59
- Majorité absolue : 30

Ont obtenu des voix :

- Neukomm Marine : 26 voix
- Faessler Aline : 19 voix
- Sulliger Alain : 12 voix
- Mertenat Virginie : 2 voix

Conformément à l'article 78, alinéa 6, du Règlement du Parlement, la candidate Virginie Mertenat est éliminée.

Résultat du scrutin (troisième tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 1
- Bulletin nuls : 0
- Bulletins valables : 59
- Majorité absolue : 30

Ont obtenu des voix :

- Neukomm Marine : 27 voix
- Faessler Aline : 19 voix
- Sulliger Alain : 13 voix

Conformément à l'article 78, alinéa 7, du Règlement du Parlement, le candidat Alain Sulliger est éliminé.

Résultat du scrutin (quatrième tour) :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nuls : 1
- Bulletins valables : 59
- Majorité absolue : 30

Mme Marine Neukomm est élue par 37 voix ; Mme Aline Faessler obtient 22 voix.

11. Promesses solennelles des nouveaux membres des autorités judiciaires

Mme Zoé Scrima, Mme Anne-Françoise Boillat, M. Mathieu Ourny et Mme Marine Neukomm font la promesse solennelle.

Département de l'économie et de la santé

12. Interpellation no 1012

Inquiétude sur le fonctionnement des Soins à domicile.

Sophie Guenot (PCSI)

Développement par l'auteur.

La réponse du Gouvernement sera donnée lors de la prochaine séance.

13. Question écrite no 3527

Le Bitcoin et consorts ... sont-ils aussi une affaire d'Etat ?

Nicolas Maître (PS)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position par Fabrice Macquat (PS).

Département de l'environnement

14. Révision de la législation concernant le guichet virtuel sécurisé

L'entrée en matière n'est pas combattue.

14.1. Modification de la loi concernant le guichet virtuel sécurisé (première lecture)

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 59 députés.

14.2. Arrêté octroyant un crédit-cadre au Service de l'informatique pour le financement des projets de cyberadministration des communes jurassiennes et leur maintenance pour les années 2023 à 2027

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 59 députés.

15. Révision de la législation sur les marchés publics

L'entrée en matière n'est pas combattue.

15.1. Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 58 députés.

15.2. Loi concernant les marchés publics (LMP-JU) (première lecture)

Article 11, alinéa 2 :

Gouvernement et minorité de la commission :

² Lorsque la valeur du marché dépasse 20'000 francs, l'adjudicateur invite tout soumissionnaire ayant des chances objectives d'obtenir l'adjudication du marché et employant au moins 20 travailleurs, les apprentis n'étant pas comptabilisés dans cet effectif, à fournir une analyse vérifiée de l'égalité des salaires effectuée en application des articles 13a et suivants de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, 5d ou 5f de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Majorité de la commission :

² Lorsque la valeur du marché dépasse 100'000 francs, l'adjudicateur invite tout soumissionnaire ayant des chances objectives d'obtenir l'adjudication du marché et employant au moins 20 travailleurs, les apprentis n'étant pas comptabilisés dans cet effectif, à fournir une analyse vérifiée de l'égalité des salaires effectuée en application des articles 13a et suivants de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, 5d ou 5f de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 28.

Article 15, alinéa 2 :

Gouvernement et majorité de la commission :

² En dehors des cas où cela ne serait pas pertinent, le critère du développement durable est toujours pris en compte.

Minorité de la commission :

² En dehors des cas où cela ne serait pas pertinent, le critère du développement durable est toujours pris en compte avec une pondération minimale de 20 pourcents.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 13.

Article 15, alinéa 3 :

Gouvernement et minorité de la commission :

(Pas d'alinéa 3)

Majorité de la commission :

³ En plus des critères d'adjudication mentionnés dans l'AIMP, les critères « fiabilité du prix » et « différence de niveau des prix dans les pays dans lesquels la prestation est fournie » peuvent être pris en compte dans le respect des engagements internationaux de la Suisse.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 7.

Les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

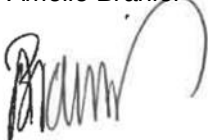
Au vote final, en première lecture, la loi est acceptée par 58 députés.

Les procès-verbaux nos 52 à 53 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12h20.

Delémont, le 22 juin 2023

La présidente :
Amélie Brahier



Le secrétaire général :
Fabien Kohler

